



Appel à candidatures de l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire pour la mise à disposition et l'exploitation du café galerie associatif du site de Nantes

Établissement composante de Nantes Université depuis janvier 2022, l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire (EBANSN), dispose de deux sites, à Nantes et à Saint-Nazaire, sur lesquels elle propose une formation aux métiers de la création artistique contemporaine. À Nantes, 8500 m² dont 4 300 m² d'ateliers sont consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche dans tous les domaines des arts visuels pour près de 400 étudiant-es (dont 30 % d'internationaux) et 600 élèves des cours publics amateurs. À Saint-Nazaire, l'école de 3400 m² propose un cycle préparatoire national et international et un premier cycle avec une capacité d'accueil de 180 étudiants ainsi que des cours de pratiques amateurs accueillant à ce jour près de 500 élèves.

L'établissement délivre 3 diplômes : À Nantes, le Diplôme national d'Art (DNA) option Art, homologué au grade de licence, et le Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) homologué au grade de master, ouvert à l'alternance depuis 2022. Sur le site de Saint-Nazaire, les étudiant-es suivent un cursus pour l'obtention d'un DNA option Art mention Territoires, Paysages, Espaces publics.

Le présent appel à projet concerne le site nantais. Fondée en 1905, l'école des beaux-arts de Nantes a rejoint le quartier de la Création sur l'Île de Nantes dans les halles industrielles réhabilitées par l'architecte Franklin Azzi en 2017. L'école, répondant à sa mission de sensibilisation, d'éducation artistique et culturelle et de diffusion de l'art contemporain sur le territoire, offre une programmation au sein de son Pôle artistique et culturel. L'**Open School**, ouverte à tous les publics, est composé d'une bibliothèque, d'une galerie d'expositions, d'une artothèque, d'un programme de conférences et de cours de pratiques artistiques en direction des publics jeunes et adultes et le café-galerie associatif faisant partie intégrante de cet ensemble.

Par cet appel à candidatures, l'EBANSN propose la mise à disposition de ce café-galerie à une association dont la pratique s'inscrit dans la diffusion des arts visuels afin d'exploiter et d'animer cet espace, de l'inscrire dans la dynamique des activités de l'école, et plus largement dans la vie culturelle et artistique nantaise.

Objet de l'appel à candidatures

Cet appel à candidatures a pour objet l'exploitation et l'animation du café galerie située au rez-de-chaussée de l'école, afin de proposer une programmation artistique et culturelle avec un service de bar.

L'enjeu majeur de ce lieu est de proposer une offre culturelle et artistique de proximité dans le quartier en lien fort avec les activités de l'école ainsi que la scène artistique locale et nationale.

1. Modalités de mise à disposition

En présentant sa candidature, l'association s'engage à s'inscrire dans la vie culturelle de l'école. Ainsi, il sera demandé à l'association :

- D'assurer l'exploitation du lieu a minima sur les jours d'ouverture de l'école et pour les événements exceptionnels (tels que les journées portes ouvertes) organisés par l'EBANSN, dont le programme lui sera communiqué un mois à l'avance. Les horaires d'ouverture devront être décidés en

concertation avec l'équipe de direction de l'école. Le candidat veillera à s'approcher au plus près des horaires d'ouverture de l'école ;

- De proposer une tarification préférentielle pour les étudiant·es ;
- De penser cet espace comme un lieu ouvert, accessible, destiné à accueillir tous les publics (étudiant·es et personnels de l'école, personnels des entreprises et institutions voisines, habitant·es, riverains, ou autres visiteur·ices) ;
- De proposer une programmation d'événements culturels suivant un planning prévisionnel partagé avec l'EBANSN a minima un mois avant les manifestations ;
- La co-organisation d'au moins deux temps forts par an à destination des étudiant·es selon le calendrier pédagogique ;
- De faire écho aux événements et temps forts organisés par le pôle artistique et culturel de l'EBANSN
- De respecter et faire respecter le règlement intérieur de l'établissement ;

Pour mener à bien son projet articulé aux activités de l'école, l'association participera à des temps ponctuels de coordination avec l'équipe de direction, la responsable du pôle artistique et culturel, le service communication et le service techniques et logistique.

Toute vente de boissons étant soumise aux lois, décrets et règlements concernant la tenue et la police des débits de boissons, l'association devra faire son affaire de la licence nécessaire à l'exploitation du lieu. La consommation sera réservée exclusivement aux membres de l'association.

Le café devra être tenu dans les conditions rigoureusement conformes aux règles d'hygiène et de sécurité de l'établissement. Par ailleurs, l'association sera signataire de la charte des règles, usages et valeurs de l'école.

Le calendrier et l'amplitude horaire d'ouverture de l'école seront fournis à chaque rentrée universitaire. Actuellement* l'école est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 21h et le samedi de 14 heures à 18 heures. Les horaires sont susceptibles d'évoluer en fonction des événements prévus à l'école. L'école est fermée 9 semaines par an pour les vacances (4 aux vacances d'été de mi-juillet à mi-août, 1 aux vacances de Toussaint, 2 aux vacances de Noël, 1 aux vacances d'hiver et 1 aux vacances de printemps)

L'association peut proposer une ouverture du lieu au-delà des horaires d'ouverture de l'école et des événements co-organisés. Dans ce cas, le Système de Sécurité Incendie (SSI) étant commun à l'ensemble du bâtiment, le personnel de l'association en charge de l'exploitation du lieu devra justifier d'une formation à la gestion de ce système ainsi qu'aux règles élémentaires de sécurité incendie pour préserver l'intégrité des biens et des personnes. À défaut, l'association engagera un·e agent·e de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP) niveau 1.

2. Description des locaux

Le lieu situé au 2, allée Frida-Kahlo, au rez-de-chaussée du bâtiment, à une surface de 147 m², soit un espace de 100 m² de surface utile, capable d'accueillir 100 personnes assises.

Mise à disposition de l'espace, équipé de mobilier (bar), lumières, toilettes et réserves

3. Conditions juridiques et financières de mise à disposition

Les conditions de mise à disposition et d'exploitation de ce local sont définies par une convention d'occupation précaire du domaine public de 3 ans renouvelables entre le locataire et l'EBANSN qui est le gestionnaire locatif des espaces pour le compte du propriétaire des locaux, Nantes Métropole.

En contrepartie de leur participation à la vie artistique et culturelle de l'École et à l'ouverture sur le quartier, l'EBANSN s'engage à mettre à disposition cet espace à titre gratuit. Les frais de fonctionnement du lieu (électricité, chauffage, eau et maintenance multi technique) sont à la charge de l'association. Ils seront refacturés chaque trimestre selon la consommation pour l'eau et l'électricité et au prorata du nombre de m² pour le chauffage et la maintenance multi technique.

À titre indicatif et pour l'année 2023, le montant annuel s'est élevé à 3142,29€.

Critères de sélection

- Articulation du projet proposé avec l'activité d'enseignement supérieur en art et d'éducation artistique et culturelle de l'EBANSN ;
- Ouverture et intégration du projet à la vie culturelle et artistique sur le territoire ;
- Connexion des candidat-es aux réseaux artistiques et culturels locaux, nationaux, voire internationaux ;
- Faisabilité du modèle économique ;

Procédure

1. Publicité de l'appel à projet

L'appel à projet sera publié sur le site de l'EBANSN et de la Ville de Nantes.

Lien site internet : <https://beauxartsnantes.fr/fr>

2. Remise du dossier de candidature

Date limite de réception des candidatures : 30 août 2024, à midi

Les associations souhaitant présenter leur candidature remettront un dossier contenant les pièces suivantes :

- Une note d'intention comprenant le descriptif de son activité, l'intérêt à intégrer le lieu mis à disposition, le projet, un programme culturel prévisionnel, le calendrier et les horaires prévisionnels d'ouverture annuelle. Ce document ne devra pas excéder 10 pages A4.
- Un extrait Kbis et statuts de la structure ;
- Le bilan comptable et comptes de résultats n-1, le cas échéant
- Un budget prévisionnel sur 3 ans portant sur l'exploitation du lieu
- Une projection des moyens humains : organigramme, fiches de poste, plannings prévisionnels
- Un plan de communication

Le dossier devra être nommé : AAP_nom de l'association_2024.pdf et la candidature sont à adresser uniquement par mail candidatures-aap@beauxartsnantes.fr

Les candidat-es retenu-es seront connu-es en septembre 2024 après entretien avec le jury.

L'exploitation du lieu pourra démarrer à compter le 1^{er} octobre et au plus tard le 1er janvier 2025.

Contact

Pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez écrire à l'adresse suivante :

candidatures-aap@beauxartsnantes.fr

L'EBANSN sera fermée pour congés annuels du 22 juillet 2024 au 16 août 2024.

Documents annexes à télécharger :

- plan du local
- règlement intérieur de l'EBANSN
- charte des règles, usages et valeurs de l'école